



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 04835

Numéro SIREN : 696 520 410

Nom ou dénomination : HERMES SELLIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2013 sous le numéro de dépôt 69040



1306910401

DATE DEPOT :	2013-07-26
NUMERO DE DEPOT :	2013R069040
N° GESTION :	1976B04835
N° SIREN :	696520410
DENOMINATION :	HERMES SELLIER
ADRESSE :	24 RUE DU FG SAINT-HONORE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/05/21
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

76B4835

HERMES SELLIER
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4.976.000 €
SIEGE SOCIAL: 24, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
RCS : PARIS B 696 520 410

Certifié conforme à l'original

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 21 MAI 2012

DP, CN

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le 21 mai,
A 9 heures,

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

26 JUL. 2013

Sous le N° :

R69040

Monsieur Patrick Thomas, agissant en qualité de représentant de la société Hermès International, Président de la société Hermès Sellier, a pris les décisions ci-après qui ont été retranscrites par Madame Nathalie Besombes, désignée secrétaire de séance à cette fin.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
DE LA DIVISION HERMES DISTRIBUTION FRANCE

Sous réserve de l'avis du Conseil de Direction, le Président nomme Madame Anne-Sarah Panhard, demeurant 24 Boulevard de Grenelle 75015 Paris, en qualité de Directeur Général de la Division « Hermès Distribution France », mandataire social de la Société, à effet du 1er juin 2012 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Wilfried Guerrand, démissionnaire.

Madame Anne-Sarah Panhard est chargée de gérer et d'administrer la Division « Hermès Distribution France » d'Hermès Sellier et d'assister à ce titre le Président dans sa mission de gestion quotidienne de la Société.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Anne-Sarah Panhard agira exclusivement dans l'intérêt de la Division « Hermès Distribution France » de la Société dont elle est responsable à l'égard des tiers.

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion et de l'administration de la Division « Hermès Distribution France », et dans la limite de l'objet social, Madame Anne-Sarah Panhard est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société qu'elle représente à l'égard des tiers.

Cependant, elle devra strictement respecter les règles prudentielles en matière d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires comme indiqué dans les statuts de la Société.

Sur demande du Président, Madame Anne-Sarah Panhard devra présenter personnellement au Conseil de Direction, chaque semestre, l'activité de la Division « Hermès Distribution France », ses résultats, ses perspectives et ses besoins en investissement notamment.

Madame Anne-Sarah Panhard est autorisée à consentir, au sein de la Division « Hermès Distribution France » qu'elle représente, des délégations à toute personne de son choix, pour un ou plusieurs objets déterminés avec ou sans faculté de subdéléguer. Elle détermine la durée des fonctions, les attributions, les pouvoirs et s'il y a lieu, les rémunérations des mandataires ainsi désignés qui exercent leur fonction sous son contrôle et sa responsabilité.

Madame Anne-Sarah Panhard déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Le Président décide que Madame Anne-Sarah Panhard, ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat social.




Le Président décide que Madame Anne-Sarah Panhard ci-avant nommé sera inscrit comme tel au registre du commerce et des sociétés et figurera au K-Bis de la société HERMES SELIER en qualité de mandataire social de division.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
DE LA DIVISION « Shang Xia »

Sous réserve de l'avis du Conseil de Direction, le Président nomme Madame Anne-Sarah Panhard, demeurant 24 Boulevard de Grenelle 75015 Paris, en qualité de Directeur Général de la Division « Shang Xia », mandataire social de la Société, à effet du 1^{er} juin 2012 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Wilfried Guerrand, démissionnaire.

Madame Anne-Sarah Panhard est chargée de gérer et d'administrer la Division « Shang Xia » d'Hermès Sellier et d'assister à ce titre le Président dans sa mission de gestion quotidienne de la Société.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Anne-Sarah Panhard agira exclusivement dans l'intérêt de la Division « Shang Xia » de la Société dont elle est responsable à l'égard des tiers.

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion et de l'administration de la Division « Shang Xia », et dans la limite de l'objet social, Madame Anne-Sarah Panhard est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société qu'elle représente à l'égard des tiers.

Cependant, elle devra strictement respecter les règles prudentielles en matière d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires comme indiqué dans les statuts de la Société.

Sur demande du Président, Madame Anne-Sarah Panhard devra présenter personnellement au Conseil de Direction, chaque semestre, l'activité de la Division « Shang Xia », ses résultats, ses perspectives et ses besoins en investissement notamment.

Madame Anne-Sarah Panhard est autorisée à consentir, au sein de la Division « Shang Xia » qu'elle représente, des délégations à toute personne de son choix, pour un ou plusieurs objets déterminés avec ou sans faculté de subdéléguer. Elle détermine la durée des fonctions, les attributions, les pouvoirs et s'il y a lieu, les rémunérations des mandataires ainsi désignés qui exercent leur fonction sous son contrôle et sa responsabilité.

Madame Anne-Sarah Panhard déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Le Président décide que Madame Anne-Sarah Panhard, ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat social.

Le Président décide que Madame Anne-Sarah Panhard ci-avant nommé sera inscrit comme tel au registre du commerce et des sociétés et figurera au K-Bis de la société HERMES SELIER en qualité de mandataire social de division.

POUVOIRS

Le Président donne tous pouvoirs à :

Madame Nathalie BESOMBES
Directeur Droit des Sociétés et Boursier
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

en vue de certifier les copies ou extraits du présent procès-verbal, et à :

ANNONCES ET FORMALITES LEGALES
1 rue Eugène et Armand Peugeot
Immeuble le Corosa



92856 RUEIL MALMAISON CEDEX

De pour lui et en son nom, faire au Tribunal de Commerce compétent tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés.

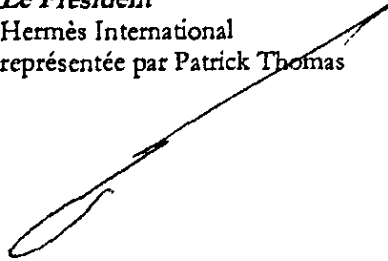
A cet effet : Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par le Président.

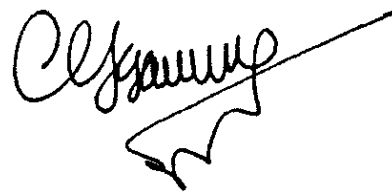
Le Président

Hermès International
représentée par Patrick Thomas



Le Secrétaire de séance

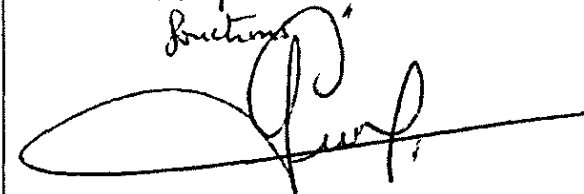
Nathalie Besombes



Wilfried Guerrand

Directeur Général Division « Hermès Distribution
France » et Directeur Général Division « Shang
Xia »

« Bon pour démission de fonctions »

« Bon pour démission de mes
fonctions »


Anne-Sarah Panhard

Directeur Général Division « Hermès
Distribution France » et Directeur Général
Division « Shang Xia »

« Bon pour acceptation de fonctions »

Bon pour acceptation de
fonctions, 